

Sommaire

- [Le pacte des générations : Travail et Solidarité](#)
- [Emeutes : Bruxelles n'est pas Paris](#)
- [Pas de pitié pour les chauffards ivres et récidivistes](#)
- [Garantir le droit au travail pendant les grèves](#)
- [Réduire le nombre de PET-Scans ? Aucune étude sérieuse ne le justifie !](#)
- [Renforcer la sécurité des accompagnateurs de train](#)
- [Faciliter le vote des Belges de l'étranger](#)
- [Sida : le dire et le faire !](#)
- [Les propos du régime de Téhéran sont inadmissibles](#)

Le pacte des générations : Travail et Solidarité



Le gouvernement a décidé un ensemble cohérent de mesures pour favoriser l'embauche des jeunes, maintenir au travail davantage de personnes, encourager à travailler plus longtemps et renforcer la sécurité sociale. Ce pacte de solidarité entre les générations est tout simplement indispensable pour nous permettre de faire face au double défi du vieillissement de la population et de la globalisation de l'économie. S'arc-bouter, comme le font certains, sur des mécanismes de pré-pension universelle, automatique et rigide est purement et simplement suicidaire pour les générations futures. Ne rien changer aujourd'hui, c'est condamner à moyen terme notre système de sécurité sociale qui fait notre fierté. Le gouvernement fédéral a fait le choix de la responsabilité. Il va de l'avant. La solidarité de demain exige qu'aujourd'hui on augmente le taux d'emploi de toute la population. Plus d'aînés au travail, c'est plus d'emplois pour les jeunes. L'exemple scandinave le démontre amplement. Le pacte de solidarité entre générations poursuit deux objectifs. Tout d'abord, insuffler un plus grand dynamisme à notre économie. Seule une économie forte peut créer des emplois et du bien-être. Ensuite, deuxième objectif, garantir la pérennité de notre système de sécurité sociale. Dans une économie en croissance, plus d'entreprises et plus de travailleurs financent la sécurité sociale. Dès lors, celle-ci peut supporter l'augmentation des coûts due au vieillissement. Le pacte de solidarité entre les générations contient des mesures essentielles. En ce qui concerne l'embauche des jeunes, les dispositions en faveur des stages en entreprises et la suppression totale des charges sociales pour les jeunes de moins de 25 ans peu qualifiés sont des mesures extrêmement positives qui devraient permettre d'embaucher massivement au sein de cette classe d'âge. Dans le même temps, le pacte prévoit également de compenser le coût élevé des travailleurs de plus de 50 ans par de nouvelles réductions de charges. Des incitants sont aussi mis en place pour valoriser la pension de ceux qui décident de continuer à travailler au delà de 62 ans. De même, les plafonds de rémunération autorisés pour les pensionnés seront progressivement relevés. D'ici 2010, les entreprises devront proposer une formation à au moins un travailleur sur deux. Cette offre s'adressera évidemment aussi aux travailleurs plus âgés. Les indépendants ne sont pas oubliés. Entre autres mesures parfois cumulées avec celles décrites ci-dessus, le financement de la sécurité sociale des travailleurs indépendants a été renforcé et pérennisé via une clé de répartition octroyant 10% de tout financement alternatif au statut social des travailleurs indépendants. Il convient de se réjouir également de la réduction progressive du malus pension qui frappe les indépendants qui cessent leur activité professionnelle entre 60 et 65 ans. Avec le pacte de solidarité entre les générations, le gouvernement met en oeuvre un véritable plan qui garantit l'avenir de notre protection sociale au bénéfice de nos enfants. Les réformateurs peuvent en être légitimement fiers.

Dr Daniel Bacquelaine

Député-Bourgmestre,

Président du Groupe MR de la Chambre



Emeutes : Bruxelles n'est pas Paris. Mais la vigilance reste de mise.

Alors que les banlieues françaises connaissent des troubles quotidiens et que certains, en Belgique, lançaient des appels à la violence notamment via Internet, la Députée-Bourgmestre de Forest, Corinne De Permentier, est intervenue en séance plénière de la Chambre pour se féliciter de l'efficacité des mesures préventives prises par le Ministre de l'intérieur pour éviter tout débordement. *Des agitateurs ont été arrêtés. J'espère que des mesures fermes et rapides seront prises*, a insisté Corinne De Permentier qui voit dans le travail de fond mené depuis 15 ans dans les quartiers sensibles de Forest et de l'ensemble de la Région bruxelloise, la raison principale du calme qui a pu être maintenu chez nous alors que la France s'embrasait toutes les nuits. *La recette, outre le fait de refuser les ghettos, réside dans la prévention et l'éducation. En termes de prévention, cela signifie qu'il faut mettre à disposition tous les outils nécessaires pour donner les moyens aux parents de*

permettre à leurs enfants d'étudier et d'avoir une meilleure éducation. Il est important aussi - et je m'y emploie tous les jours- d'éviter la discrimination à l'embauche et de permettre aux gens d'avoir cette égalité des chances. Le politique ne peut pas tout faire. C'est exact. Néanmoins, il est de notre devoir et de notre responsabilité de veiller à la sécurité des biens et des personnes sur notre territoire et de veiller à ce que chacun puisse travailler sans entrave. Je suis fatiguée de voir fustiger une communauté en particulier. Dans chaque communauté, on trouve des gens bien. Dans ce genre de situation, notre pire ennemi est la désinformation. Dans sa commune de Forest, Corinne De Permentier pratique le dialogue et la prévention. Elle sait aussi prendre les mesures nécessaires au respect de l'ordre public. Le tout sans faille et sans faiblesse.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Pas de pitié pour les chauffards ivres et récidivistes

François Bellot, le Député-Bourgmestre de Rochefort en a assez de voir des personnes condamnées par la Justice pour avoir provoqué des accidents de la route impliquant notamment des enfants et ce sous l'emprise de la boisson et en état de récidive. *Je prendrai pour exemple la province de Namur : au cours des dix derniers mois, trois jeunes sont décédés à la suite d'accidents provoqués par des personnes connues des cours et tribunaux pour conduire régulièrement sous l'emprise de la boisson. Pratiquement à chaque fois, les responsables ont été privés de liberté, mais pour un nombre de jours très limité et ont récupéré leur permis de conduire à leur sortie de prison*, s'indigne François Bellot.

Et le Député de rappeler que la Chambre a considérablement durci les sanctions susceptibles de frapper les chauffards récidivistes. La privation de liberté peut en effet aller jusqu'à 5 ans. Manifestement tous les juges n'appliquent pas toujours la notion de récidive dans les décisions

qu'ils rendent alors que le prévenu est un récidiviste avéré. François Bellot le déplore amèrement. *Ces automobilistes sont des « assassins ». Ils doivent être sanctionnés beaucoup plus lourdement qu'ils ne le sont bien souvent. Si les choses n'évoluent pas sur le terrain, je déposerai une proposition de loi pour que les minima des peines frappant les récidivistes soient significativement augmentés*, prévient François Bellot. Le Député-Bourgmestre de Rochefort estime aussi qu'il serait opportun d'envisager, non plus la simple saisie du véhicule des personnes qui se rendent coupables de ces comportements, mais bien sa confiscation, son retrait complet et sa mise à disposition en vue de sa vente.

Dans sa réponse, la Ministre de la Justice a, quant à elle, estimé que les mesures actuelles sont « suffisantes »...

[\[Retour au sommaire\]](#)



Garantir le droit au travail pendant les grèves

Daniel Bacquelaine et Rik Daems ont rédigé une proposition de loi en vue de garantir le droit au travail pendant les grèves. *Tout en réaffirmant le droit de chacun à faire grève, il me paraît indispensable de garantir le droit de travailler en période de grève à tous ceux qui ne veulent pas la faire*, souligne Daniel Bacquelaine. Lors de la grève du 7 octobre dernier, très ponctuellement, des piquets n'ont pas hésité à recourir à des voies de fait où l'intimidation pour empêcher des travailleurs de rejoindre leur lieu de travail. *Ces comportements ne sont pas admissibles. Le droit de faire grève a comme corollaire le droit de ne pas faire grève. C'est du bon sens. Empêcher une entreprise de travailler peut avoir des conséquences dramatiques pour la situation économique de l'entreprise elle-même. Je songe par*

exemple aux PME qui sont tenues par des délais de production ou de livraison très stricts. Un mouvement de grève imposé de l'extérieur peut se révéler catastrophique pour la survie même de l'entreprise, martèle le Président du Groupe MR de la Chambre.

La proposition de loi instaure une sanction pénale spécifique en cas de voie de fait entravant l'accès au lieu de travail. La sanction ira de 15 jours à 2 ans de prison et pourrait être assortie ou remplacée par une amende de 50 à 300 euros. Cet éventail de peines s'appliquerait à toute situation où l'on s'oppose à une personne par la force.

[\[Retour au sommaire\]](#)

Réduire le nombre de PET-Scans ' Aucune étude sérieuse ne le justifie !

Daniel Bacquelaine, le Président du Groupe MR de la Chambre, est intervenu ce 24 novembre en séance plénière de la Chambre sur la question des PET-Scans.

Selon un rapport récent du Centre fédéral d'expertise, il y aurait trop de PET-Scans dans notre pays. Un rapport qui justifierait donc la suppression de 8 PET-Scans. 2 en Flandre, 3 à Bruxelles et 3 en Wallonie.

Comme de nombreux praticiens de terrain, le Dr Bacquelaine s'interroge sur les données qui ont été utilisées pour réaliser ce rapport du Centre fédéral d'expertise. *D'une part, le nombre d'examen effectués pour l'année 2004 semble être largement sous-estimé par rapport aux statistiques de l'INAMI. D'autre part, le Centre fédéral d'expertise surévalue la capacité d'examen de chaque machine. Comment, dès lors, se fier aux conclusions du rapport ' Honnêtement, c'est impossible ! Le Ministre des*

Affaires sociales ne peut pas supprimer les PET-Scans supplémentaires, sur base de cette étude, affirme Daniel Bacquelaine.

Le Président du Groupe MR de la Chambre demande donc au Ministre de commander un nouveau rapport se basant sur des données irréfutables avant de prendre quelque mesure que ce soit visant à limiter le nombre de PET-Scans, dont l'utilité et l'efficacité font l'objet d'une large unanimité dans les milieux médicaux.

Daniel Bacquelaine demande également qu'une réflexion intervienne sur la composition du Centre fédéral d'expertise. Le Dr Bacquelaine estime, en effet, que les praticiens de terrains y sont très insuffisamment représentés et qu'il conviendrait de renforcer la représentativité et l'objectivité de cet organe.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Renforcer la sécurité des accompagnateurs de train

Le Député de Charleroi, Olivier Chastel est intervenu une nouvelle fois en commission de l'Infrastructure de la Chambre pour faire le point sur la problématique de la sécurité à bord des trains sur la ligne 124 qui relie Bruxelles à Charleroi. Cette ligne est dite « sensible ». En effet, au cours du 1^{er} semestre de cette année, on a relevé pas moins de 50 faits de violence. C'est un record. Les accompagnateurs de train ont peur. On les comprend. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un agent ne soit agressé. Parfois avec des conséquences physiques sérieuses. Ne parlons pas des séquelles psychologiques. Il faut réagir. Et vite. Olivier Chastel, en écoutant le Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, a pu se déclarer satisfait d'entendre que la SNCB prenait la mesure du problème et comptait y apporter des réponses fortes et rapides. C'est ainsi que les

voitures à double étage, difficilement contrôlables, ne seront plus affectées à cette ligne 124 aux heures de nuit. De même, les accompagnateurs circuleront toujours par deux. Ces mesures de bon sens seront d'application dans quelques jours, le 11 décembre. Olivier Chastel se réjouit également que la SNCB lance dès le début de l'année 2006 une procédure de recrutement d'agents supplémentaires pour renforcer le contrôle des lignes. *Ces mesures vont dans le bon sens. Elles sont clairement indispensables au vu de ce qui se passe sur la ligne Bruxelles-Charleroi. La sécurité des passagers et des accompagnateurs est prioritaire à mes yeux,* souligne le Député Chastel.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Faciliter le droit de vote des Belges de l'étranger

Le droit de vote des Belges résidant à l'étranger constitue une question importante pour le MR. Sous la précédente législature, les libéraux réformateurs avaient obtenu le vote au Parlement d'une loi permettant enfin aux Belges vivant à l'étranger de participer aux élections législatives fédérales. Lors des élections du 18 mai 2003, 115.000 des 300.000 Belges de l'étranger ont participé au scrutin. C'est un chiffre remarquable quand on le compare aux quelques dizaines de Belges de l'étranger qui avaient entrepris courageusement les démarches d'inscription sur les listes d'électeurs en 1999. Mais la loi peut être et doit être améliorée. C'est le sens d'une proposition de loi que le MR dépose simultanément à la Chambre et au Sénat. Daniel Bacquellaine, Charles Michel, Corinne De Permentier, Jacqueline Galant et Eric Libert souhaitent que les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales en 2003 ne soient pas obligées de répéter les mêmes formalités pour les prochaines élections législatives fédérales.

C'est pourquoi, la proposition de loi du MR contient une disposition au terme de laquelle ces électeurs seront **automatiquement** inscrits sur les listes consulaires. A charge pour ces personnes de faire des démarches uniquement si elles souhaitent modifier leurs choix en terme de mode de vote et de commune de rattachement. *Renouveler son inscription à chaque scrutin représente une déperdition d'énergie et un coût financier inutiles,* justifient les auteurs de la proposition. *De plus, cette formalité n'étant pas exigée pour les électeurs résidant en Belgique, il n'y a pas lieu d'imposer cette discrimination vis-à-vis des Belges vivant à l'étranger.*

Ce combat du MR en faveur du droit de vote des Belges de l'étranger se poursuit aussi sur d'autres terrains. Rappelons en effet que nous réclamons aussi que les ressortissants belges domiciliés à l'étranger puissent prendre part aux élections régionales et européennes.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Sida : le dire et le faire !

Voici tout juste un an, à la veille de la journée mondiale de lutte contre le sida du 1^{er} décembre 2004, la Présidente du cdH, Joëlle Milquet et son homologue socialiste, Elio Di Rupo, faisaient conférence de presse commune pour présenter un plan coordonné de lutte contre le sida. Mme Milquet déclarait très justement : « il est urgent de se concerter et de lancer des plans ambitieux et coordonnés dans « la lutte contre le sida ». La conférence de presse débouchait notamment sur l'annonce de la création rapide d'un « Conseil permanent de la santé » afin de répondre à la fragmentation des compétences entre Etat fédéral, Régions et Communautés qui hypothèque l'impact des politiques de santé lancées en Belgique.

Un an plus tard, force est de constater que la concrétisation tarde, déplore Daniel Bacquelaine, le Président du Groupe MR de la Chambre. Le « Conseil permanent de la santé » est toujours dans les limbes. Pire, à la Communauté française, Madame Fonck, Ministre de la Santé, dispose, depuis son entrée en fonction à l'été 2004, de recommandations d'experts universitaires en vue de réaliser un programme d'activités d'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes. Au lieu de mettre en oeuvre ces

recommandations, la Ministre décide de commander une nouvelle étude. Une bien curieuse manière de répondre à l'urgence décrétée par sa Présidente de parti?, dénonce le Dr Bacquelaine.

Les promesses non tenues par le PS et le cdH sont d'autant plus cruelles qu'elles renforcent la banalisation qui frappe cette maladie. Il est urgent d'agir. Tant en termes de prévention, de dépistage, de recherche, que d'accompagnement des malades. Tant au niveau national qu'international. Les parlementaires MR ont déposé dans les différentes assemblées du pays des propositions dans toutes ces matières. La balle est dans le camp de l'actuelle majorité à la Communauté française. Le MR est prêt. Le MR attend.

En attendant, je tiens à saluer, à la fois, la politique de fond menée par le Ministre de la Coopération, Armand De Decker, en Afrique, en matière de lutte contre le sida et les actions de sensibilisation que les Jeunes MR mettent sur pied un peu partout en Communauté française, conclut Daniel Bacquelaine .

[\[Retour au sommaire\]](#)



Les propos du régime de Téhéran sont inadmissibles

L'élection l'été dernier de Mahmoud Ahmadinejad à la Présidence de la République islamique d'Iran a clairement marqué le retour aux affaires du clan ultra conservateur de la classe politique iranienne. Depuis 6 mois, les provocations se succèdent à Téhéran. Sur fond de radicalisation intérieure, la diplomatie iranienne ravive les tensions avec la communauté internationale. Les discussions au sujet de la reprise du programme nucléaire iranien débouchent régulièrement sur des blocages extrêmement durs. Le 26 octobre dernier, un nouveau palier dans la stratégie de la provocation a été atteint. Devant 4.000 étudiants réunis pour participer à une conférence sur le thème « le monde sans le sionisme », le Président iranien n'a pas hésité à appeler clairement à la destruction d'Israël : « *comme l'a dit l'imam Khomeyni, Israël doit être rayé de la carte* ».

« Les dirigeants de la nation musulmane qui reconnaîtront Israël brûleront dans les flammes de la colère de leur propre peuple ».

Pour le MR, de tels propos sont tout simplement inadmissibles et ne peuvent rester sans réaction. Aussi, les Députés Hervé Hasquin, François-Xavier de Donnea, Josée Lejeune et Corinne De Permentier ont rédigé et déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution qui demande au gouvernement belge d'envisager le rappel pour une durée indéterminée en Belgique de notre ambassadeur à Téhéran et de plaider pour que l'Union européenne et l'ONU se positionnent clairement et fermement à l'égard de l'Iran.

[\[Retour au sommaire\]](#)

